

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Monsieur Tarek Jebali, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et de la planification à la direction générale des études, de la planification et des systèmes d'information au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Madame Mouna Ben Aissa, professeur principal émérite, est chargée des fonctions d'inspecteur principal adjoint administratif et financier avec rang et avantages de sous-directeur d'administration centrale à l'inspection générale administrative et financière au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Monsieur Mohamed Addeli, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur de la qualité du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction de l'évaluation et de la qualité du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale de l'évaluation et de la qualité au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Monsieur Sabeur Chtourou, professeur principal émérite, est chargé des fonctions d'inspecteur principal adjoint administratif et financier avec rang et avantages de sous-directeur d'administration centrale à l'inspection générale administrative et financière au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Monsieur Amara Chihaoui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Ben Arous.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Monsieur Slaheddine Jebari, professeur des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service des statistiques du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la sous-direction des statistiques à la direction générale des études, de la planification et des systèmes d'information au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Monsieur Ramzi Amri, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de service de distribution des équipements à la sous-direction des magasins à la direction de la gestion des biens du ministère à la direction générale du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Monsieur Mehrez Essoussi, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de service de réception des équipements à la sous-direction des magasins à la direction de la gestion des biens du ministère à la direction générale du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 26 juin 2020.**

Madame Noura Benhadj, administrateur conseiller de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service des concours professionnels des enseignants du cycle primaire à la sous-direction des concours professionnels des enseignants à la direction des concours professionnels à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation.

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

**Arrêté du ministre des affaires sociales du 23 juin 2020, relatif à la fixation du barème d'actualisation des salaires pris en compte dans le calcul des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants.**

Le ministre des affaires sociales,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime de pension d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie dans le secteur non agricole,

Vu le décret n° 74-499 du 27 avril 1974, relatif au régime des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants dans le secteur non agricole, l'ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment le décret n° 94-1429 du 30 juin août 1994, notamment son article 18 (nouveau),

Vu le décret n° 2005-2978 du 8 novembre 2005, fixant les attributions du ministère des affaires sociales, de la solidarité et des tunisiens à l'étranger, tel que modifié par le décret n° 2012-634 du 8 juin 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-19 du 27 février 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Les salaires servant de base au calcul des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants octroyées dans le cadre du décret n° 74-499 du 27 avril 1974 susvisé, sont actualisés selon le barème suivant :

Année	Coefficients
1961	18.84722
1962	18.47028
1963	17.98469
1964	17.26343
1965	16.18780
1966	15.58673
1967	15.13454
1968	14.75262
1969	14.18608
1970	14.03517
1971	13.24034
1972	12.96667
1973	12.40952
1974	11.92400
1975	10.88841
1976	10.33427
1977	9.68610
1978	9.17094
1979	8.45948
1980	7.76711
1981	7.10646
1982	6.22965
1983	5.68767
1984	5.23727
1985	4.87375
1986	4.58683
1987	4.23900
1988	3.95527

Année	Coefficients
1989	3.67183
1990	3.44499
1991	3.19721
1992	3.02841
1993	2.90643
1994	2.78209
1995	2.61841
1996	2.52487
1997	2.43478
1998	2.36102
1999	2.29873
2000	2.23395
2001	2.19128
2002	2.13105
2003	2.07453
2004	2.00204
2005	1.96208
2006	1.88402
2007	1.82140
2008	1.73609
2009	1.67690
2010	1.60609
2011	1.55116
2012	1.46946
2013	1.38487
2014	1.31287
2015	1.25369
2016	1.20864
2017	1.14758
2018	1.06796
2019	1.00000

Art. 2 - Les dispositions prévues à l'article premier du présent arrêté s'appliquent aux pensions pour lesquelles le droit sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 juin 2020.

*Le ministre des affaires sociales*

**Mohamed Habib Kchaou**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Elyes Fakhfakh**